

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 86 **Avenant à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération dite « socle commun topographique » (avec Lorient Agglomération)**

Rapporteur : C. Guéguen

Pour mémoire, lors de sa séance du 31 janvier 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de « Convention de prestations de services de Traitement des données Géographiques - Projet SIG de la Commune de Guidel » avec Lorient Agglomération.

Les couches n'étant pas parfaitement superposables pour une question de référentiel, et compte tenu des avancées numériques, une convention proposant un référentiel commun sur laquelle toutes les autres couches pourraient être portées, contenant tous les réseaux eaux, assainissement, éclairage, mobilier urbain, bâti, etc... a été proposée par la suite.

Ainsi, lors de sa séance du 29 janvier 2019, le Conseil Municipal a validé et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat et de financement concernant le partage de données du Référentiel Topographique Très Grande Échelle de Lorient Agglomération (RTGELA), couvrant le domaine ouvert au public des 25 communes de Lorient Agglomération (dite convention « socle commun topographique »).

Il s'agit cette fois d'un avenant à cette convention, portant sur :

- la participation financière annuelle de 5000 € HT révisable d'ENEDIS ;
- la réalisation d'une orthophotographie PCRSV2 (Plan du Corps de Rue Simplifié version 2) hors convention sans frais supplémentaires pour les partenaires ;
- des ajustements de formes sur le versement des données dans le socle commun ;
- la prise en compte de l'intégration de partenaires supplémentaires au groupement de commande (Lorient Habitat et la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable) ;

L'élaboration de cette charte intercommunale, et à présent de cet avenant à la convention « socle commun topographique », est le fruit d'un réel partenariat avec le service de l'Information Géographique de Lorient Agglomération et de la Topographie et les 25 communes membres, guidé par une volonté partagée d'améliorer la connaissance du territoire, de partager des expériences, de répondre à des obligations réglementaires en identifiant les opportunités d'ouvertures des données et d'appréhender ensemble les usages des informations géographiques de demain.

Le présent avenant porte sur les mêmes modalités de coopération entre les acteurs pour construire, gérer, diffuser, partager, mettre à jour un socle commun topographique dans le standard d'échange national obligatoire dès 2026. Il est à nouveau précisé que Lorient Agglomération finance 50% des prestations topographiques sur la base de ses compétences et de ses besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer ledit avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la « Convention de prestations de services de Traitement des données Géographiques - Projet SIG de la Commune de Guidel » avec Lorient Agglomération approuvée par la délibération du 31 janvier 2017 ;

VU la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération validée par la délibération n°2019-11 Socle commun topographique mutualisé : convention de partenariat et de financement avec divers partenaires du Conseil Municipal du 29 janvier 2019 ;

VU le projet d'avenant à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 22 septembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le 16 Octobre 2020

ID : 056-215600784-20201012-DEL_2020_86-DE

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

